

HISTOIRE



CHAPITRE 6

J'apprends & je construis mes compétences

1 Je fais ma fiche de révision

Le vocabulaire

Cens : impôt dont un électeur doit s'acquitter pour pouvoir voter.

Plébiscite : vote lors duquel les électeurs répondent à une question par « oui » ou « non » afin de rendre légitime une décision.

Suffrage : acte par lequel un citoyen déclare son opinion, donne son avis.

Suffrage censitaire masculin : droit de vote accordé aux hommes majeurs en capacité de payer un impôt, le cens.

Suffrage universel masculin : droit de vote accordé à tous les hommes majeurs, sans condition de revenu.

Les repères historiques et géographiques

– Les régimes politiques :

1815-1830 : Restauration ;
1830-1848 : Monarchie de juillet ;
1848-1852 : II^e République ;
1852-1870 : Second Empire.

– Les dates :

Trois Glorieuses (1830) ;
Le suffrage universel masculin (1848) ;
Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte (1851).

Les acteurs

1. Jeanne Deroin (1805-1894) Journaliste et socialiste, elle réclame l'égalité politique et un suffrage vraiment universel.

2. Louis Napoléon Bonaparte (1808-1873), neveu de Napoléon I^{er}, il est l'unique président de la II^e République, le premier chef d'État français, élu au suffrage universel masculin et, après la proclamation de l'Empire, le 2 décembre 1852, le dernier monarque du pays sous le nom de Napoléon III, empereur des Français.

3. 1848, la proclamation du suffrage universel masculin, porté par Ledru-Rollin, face au parti de l'ordre d'Adolphe Thiers.

2 Je teste mes connaissances

Exercice 1

1.C / 2.C / 3.C / 4.C

Exercice 2

Régime politique	Chef d'État	Suffrage	Pratiques électorales / événement marquant
1815-1848	Louis XVIII – Charles X – Louis Philippe	Suffrage censitaire masculin	Révolutions
1848-1852	Louis Napoléon Bonaparte	Suffrage universel masculin	Plébiscite
1852-1870	Napoléon III	Suffrage universel masculin	Candidats officiels plébiscite

3 J'analyse et je comprends un document : un discours

Document : En 1850, le parti de l'ordre (Adolphe Thiers, François Guizot...) qui gouverne dépose un projet loi visant à restreindre le suffrage. La loi, adoptée le 31 mai 1850, impose que tout électeur réside trois ans au même endroit. La loi réduit alors le nombre des électeurs de près de trois millions, excluant les ouvriers qui doivent se déplacer pour travailler. Le 21 mai, Victor Hugo, député parisien, prend la parole et défend vigoureusement le suffrage universel contre ce projet de loi. Pour accéder à l'intégralité du discours : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/victor-hugo-21-mai-1850>

Réponses

Question 1 : Le document est un extrait d'un discours à l'Assemblée Nationale de Victor Hugo, alors député de Paris. Il date du 21 mai 1850.

Question 2 : Le suffrage universel a permis aux couches populaires de s'exprimer légalement, alors que le suffrage censitaire les en empêchait. Pour s'exprimer, ils n'avaient que la révolte. « Le merveilleux côté du suffrage universel, ce fut [...] de [leur] dire : « Vote ! Ne te bats plus. »

Question 3 : Une loi menace le suffrage universel, la loi contre laquelle Victor Hugo fait son discours. Elle le menace car elle veut restreindre le corps électoral : « elle vient proposer [...] l'abolition du droit de suffrage pour les classes souffrantes ».

Question 4 : Le suffrage universel a été instauré en 1848 (décret du 5 mars). Le nombre d'électeurs s'élève alors à près de 10 millions de personnes (9,6 millions).

Question 5 : Victor Hugo semble oublier les femmes de son propos, car elles n'ont pas été concernées par l'instauration du suffrage universel en 1848.

Question 6 : Le contexte de ce discours est le projet de loi visant à restreindre le suffrage qui a été déposé pour être soumis au vote.

Question 7 : Le discours de Victor Hugo ne va pas être entendu par une majorité de députés car la loi est votée le 31 mai 1850 : 3 millions d'électeurs perdent le droit de vote, essentiellement des ouvriers.

4 Je pratique différents langages : écrire pour argumenter

Sujet : le droit de vote au XIX^e siècle

Étape 1

Évolution du vote au XIX^e siècle

L'utilisation du vote sous le Second Empire

Dates : 1852-1870

Plébiscite : le premier a lieu pour restaurer l'Empire en novembre 1852, Napoléon s'en sert pour mesurer sa popularité et faire passer des lois contre l'avis des députés

Candidats officiels : certains candidats sont soutenus par le régime, les maires et les préfets influencent la population pour les faire élire.

Les changements sous la II^e République

Dates : 1848-1851

Suffrage : 1848-1850 suffrage universel, 1850-1851 le suffrage universel est limité (exclusion des ouvriers)

Premières élections : pour près de 10 millions de Français c'est une première élection, ils élisent massivement Louis-Napoléon Bonaparte

Types d'élection : élections municipales, législatives, présidentielles.

Le vote sous la monarchie constitutionnelle

Dates : 1815-1848

Suffrage : censitaire

Élections : municipales et législatives

Rôle du vote : peu de personnes vote, conservation du pouvoir en place

Évolution du suffrage : 1815 : 100 000 personnes, 1830 : 250 000 personnes votent.

Étape 2

Proposition de rédaction

La pratique du droit de vote évolue au cours du XIX^e siècle : le suffrage, qui est un acte par lequel un citoyen déclare son opinion, donne son avis, est passé de censitaire à universel, tout en restant masculin.

De 1815 à 1848, sous la monarchie constitutionnelle, le suffrage censitaire masculin s'applique en France, c'est-à-dire que le droit de vote est accordé aux citoyens majeurs en capacité de payer un impôt appelé « cens ». Les électeurs sont appelés aux urnes lors des élections municipales et législatives, mais peu de personnes votent, ce qui garantit aux rois la conservation du pouvoir en place. Néanmoins, le nombre d'électeurs évolue : sous la Restauration (1815-1830), il est de 100 000 personnes, alors qu'il passe à près de 250 000 sous la Monarchie de Juillet.

Sous la II^e République, les changements sont nombreux. De 1848 à 1850, le suffrage universel masculin concerne près de 10 millions de Français appelés à voter lors d'élections municipales, législatives et présidentielles. En 1848, pour la première fois, 10 millions de Français votent pour élire leur président : ils élisent massivement Louis-Napoléon Bonaparte. De 1850 à 1851, cependant ce suffrage est limité : les ouvriers en sont exclus.

De 1852 à 1870 sous le Second Empire, Napoléon III restaure le suffrage universel pour les ouvriers, mais en détourne l'usage. Afin de conquérir le trône impérial, Louis-Napoléon Bonaparte utilise le plébiscite, c'est-à-dire qu'après le coup d'État du 2 décembre 1851. Il organise un vote lors duquel les électeurs répondent à une question par « oui » ou « non ». Il se sert également de cette technique afin de mesurer sa popularité et faire passer des lois contre l'avis des députés. Enfin, il met en place des candidats officiels lors des élections, c'est-à-dire que certains candidats sont désignés et soutenus par le régime alors que les maires et les préfets influencent la population pour les faire élire. Le suffrage universel masculin est durablement rétabli par la III^e République en 1870.

Je m'entraîne – Sujet guidé

Exercice 1

Réponses

Question 1 : Il s'agit d'un dessin de G. Gostiaux illustrant une scène de vote en Bretagne au XIX^e siècle. On y voit un bureau de vote avec des hommes allant ou venant de voter.

Question 2 : Les différentes catégories de Français y sont représentées : des paysans, des notables, des militaires. Il s'agit donc d'une scène de vote illustrant le suffrage universel sous le Second Empire.

Question 3 : La scène est une scène proprement dite de vote. Nous y voyons un paysan endimanché et en sabots donnant son bulletin au président du bureau de vote qui va ensuite le glisser dans l'urne laquelle est par ailleurs dominée par un gendarme qui semble poser. Le buste de Napoléon III couronné de lauriers surplombe la scène.

Question 4 : Le vote est contrôlé comme le montre la présence du gendarme surplombant l'urne, il n'y a pas d'isoloir : l'électeur remet son bulletin plié au président du bureau qui l'introduit dans l'urne. Ce n'est qu'en 1913 que la loi du 29 juillet introduit l'enveloppe, l'isoloir et le dépôt dans l'urne par l'électeur lui-même.

Question 5 : Les femmes sont exclues du droit de vote. En 1848, le suffrage est devenu universel mais uniquement masculin. Elles sont considérées comme des mineures dans la loi française. Dans le Code civil, elles sont sous la tutelle de leur mari.

Exercice 2

Exemple de développement construit

Quelles sont les différences entre voter sous la monarchie de Juillet et voter sous la II^e République ?

Sous la monarchie de Juillet (1830-1848), Louis Philippe continue de contrôler le vote avec un suffrage censitaire. Ce dernier permet de restreindre le droit de vote aux élites financières du royaume et de limiter l'opposition politique. Il faut être un homme âgé de plus de 25 ans payant un cens de 200 francs pour bénéficier du droit de vote. Ainsi moins de 1 % de la population peut voter. Les classes populaires sont exclues du droit de vote, tout comme les femmes.

La révolution de 1848 chasse la monarchie et voit la proclamation de la II^e République (1848-1852). Elle instaure un suffrage universel masculin. Désormais tout homme âgé de plus de 21 ans peut voter, sans condition de revenu. Pour la première fois, les classes populaires, ouvriers et salariés agricoles accèdent au droit de vote. Près de 30 % de la population est concernée, mais les femmes continuent d'être exclues du droit de voter. Cependant, en 1850, une réforme menée par le parti de l'ordre (parti réactionnaire) limite ce suffrage : les ouvriers en sont exclus. Il faut attendre 1851, pour que Louis-Napoléon Bonaparte le rétablisse alors qu'il met fin à la République et restaure l'Empire.